



(Extrait de l'arrêté 2019-39-CONC du 4 septembre 2019)  
Portant ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation  
Principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2020)

## AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime l'examen professionnel :

### **D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SESSION 2020**

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe est ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, « Les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier. » De ce fait, sont admis à se présenter à cet examen, les candidats qui auront atteint les conditions ci-dessus **au plus tard le 31 décembre 2021**. Ils devront avoir la qualité de titulaire du grade d'adjoint territorial d'animation au plus tard à la date de la 1<sup>ère</sup> épreuve.

La période d'inscription est fixée du **12 novembre 2019 au 12 décembre 2019** comme suit :

➤ **Retrait des dossiers d'inscription** : du **12 novembre 2019 au 4 décembre 2019** :

❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr) (rubrique concours, Préinscription)<sup>1</sup>.

Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.

**Attention** : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers, du dossier original imprimé accompagné des pièces demandées.

❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27<sup>2</sup>,

❸ Soit par voie postale<sup>3</sup> : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-dessous).

→ Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes).

**IMPORTANT** : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte

➤ **Date limite de dépôt des candidatures** : le **12 décembre 2019** dernier délai.

- Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure<sup>3</sup>
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure<sup>2</sup>

➤ **Date des épreuves écrites** : **12 mars 2020**. L'épreuve écrite se déroulera dans le département de l'Eure. Le (ou les) centre(s) d'examen prévu(s) à cet effet est (ou sont) Bernay, Gravigny, Pacy sur Eure, Val de Reuil, Evreux et/ou le centre de gestion de l'Eure. Ce (ou ces) dernier(s) sera (ou seront) déterminé(s) en fonction du nombre de candidat admis à concourir à cet examen professionnel).

**MISE EN GARDE** : L'inscription à l'examen professionnel constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription copié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

**Adresse du CDG 27 :**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'EURE  
10 bis rue du Docteur Baudoux - BP 276 - 27002 EVREUX Cedex

**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30  
Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

<sup>1</sup> Ouverture et clôture de la télé-inscription à minuit

<sup>2</sup> Aux heures d'ouverture du CDG 27 (voir ci-dessus)

<sup>3</sup> Cachet de la poste faisant foi